

Ministry of Education

**Office of the ADM**

Financial Policy and Business Division  
20th Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

**Bureau du sous-ministre adjoint**

Division des politiques financières et des  
opérations  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



**2016 : B05**

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires/trésorières/trésoriers des administrateurs

**EXPÉDITEUR :** Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

**DATE :** 11 mars 2016

**OBJET :** **Modifications en cours d'année des règlements sur le  
financement de l'éducation pour les années  
scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014,  
2014-2015 et 2015-2016**

---

Je vous informe par la présente que le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté des modifications en cours d'année aux règlements sur le financement de l'éducation. Ces modifications concernent les règlements sur les subventions pour les besoins des élèves (SBE) des années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 prennent effet immédiatement.

Ces modifications concernent principalement :

- la somme liée aux programmes d'immobilisations consolidés, les subventions pour les immobilisations prioritaires, les achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires, les subventions pour le jardin d'enfants à temps plein, les immobilisations pour la garde d'enfants et les droits des licences des logiciels.

De plus, d'autres modifications techniques mineures ont pour but de rectifier le libellé des règlements afin de s'assurer qu'ils sont à jour et entièrement conformes aux directives en vigueur.

## Modifications

1. Règl. de l'Ont. 196/10, Subventions pour les besoins des élèves (SBE) - subventions générales pour l'exercice 2010-2011 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2010-2011 – Tableau 27 (Somme liée aux programmes d'immobilisations consolidés)
2. Règl. de l'Ont. 160/11, Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2011-2012 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2011-2012 Tableau 27.1 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
3. Règl. de l'Ont. 136/12, Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2012-2013 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2012-2013 – Tableau 25.2 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE 2012-2013 – Tableau 25.3 (Achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires)
4. Règl. de l'Ont. 120/13, Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2013-2014 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2013-2014 – Tableau 27.0.1 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE 2013-2014 – Tableau 27.1 (Achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires)
5. Règl. de l'Ont. 76/14, Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2014-2015 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2014-2015 – Tableau 25.2 (Subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE 2014-2015 – Tableau 25.3 (Achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires)
6. Règl. de l'Ont. 195/15, Subventions pour les besoins des élèves – subventions générales pour l'exercice 2015-2016 des conseils scolaires, pris en application de la *Loi sur l'éducation*
  - SBE 2015-2016 – Tableau 31 (Subventions pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein)
  - SBE 2015-2016 – Tableau 30.1 (Nouvelles subventions pour les immobilisations prioritaires)
  - SBE 2015-2016 – Tableau 30.3 (Nouvelles subventions pour les immobilisations destinées à la garde d'enfants)

- SBE 2015-2016 – Tableau 30.2 (Nouveau tableau des achats de biens-fonds)
- SBE 2015-2016 – Tableau 21 (Licences de logiciel)
- Article 32. Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits 32. (1), paragraphe c. et article 32 (4), (4.1) et (4.2).
- Article 57.1. Nouveau libellé concernant les installations de garde d'enfants.

### **Somme liée aux programmes d'immobilisations consolidés, subventions pour les immobilisations prioritaires et les achats de bien-fonds pour immobilisations prioritaires**

Les mises à jour de la somme liée aux programmes d'immobilisations consolidés, des subventions pour les immobilisations prioritaires et les achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires représentent les nouveaux projets de financement d'immobilisations prioritaires approuvés pour les immobilisations prioritaires, les immobilisations pour le regroupement scolaire et les achats de biens-fonds. Ces modifications reflètent les approbations de financement antérieures et permettront aux conseils scolaires de commencer la planification et la construction dans le cadre des projets d'immobilisations prioritaires approuvés pour le regroupement scolaire, y compris la construction ou l'achat d'écoles, la construction d'extensions, les travaux importants de rénovation ou de remise en état d'écoles existantes et/ou l'achat de terrains.

### **Immobilisations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein**

Une modification au règlement des SBE de 2015-2016 met à jour le financement octroyé en vertu du *Tableau 31 – Montant maximal de la somme liée aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein*. Cette mise à jour reflète le financement fourni pour les nouvelles salles de classe et les ajouts nécessaires en vertu du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein.

### **Nouvelles immobilisations pour la garde d'enfants**

En avril 2015, le gouvernement a annoncé un nouvel investissement de 120 millions de dollars, sur trois ans, destinés à la création de places pour la garde d'enfant dans les écoles. Cet investissement visant les coûts majeurs d'immobilisations pour la garde d'enfants en milieu scolaire donnera un meilleur accès aux garderies agréées et mettra en place une politique globale sur la garde d'enfants qui cadre avec les politiques en matière d'immobilisations scolaires. D'autre part, il comblera le manque de politiques sur les immobilisations pour garde d'enfants et répondra aux préoccupations des conseils scolaires et des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et des conseils d'administration des services sociaux de district (CASSD) concernant la nécessité de créer de nouvelles places là où il est impossible d'effectuer des rénovations, mais où le besoin de garde d'enfants demeure élevé. Ces modifications comprennent un nouveau financement pour chaque projet approuvé selon la note de service 2015 : B11, Financement de projets d'immobilisations pour la construction de nouveaux locaux pour la garde d'enfants, du 26 mai 2015. Elles visent à s'assurer que les SBE de 2015-2016 représentent bien les nouveaux fonds alloués par projet et

qu'elles comprennent le nombre prévu de locaux et de places de garde d'enfants à créer.

### **Mises à jour du libellé relatif aux Premières Nations, Métis et Inuits**

Ces mises à jour terminologiques reflètent les changements apportés aux politiques et aux programmes concernant le remplacement de « Études autochtones » par « Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits » dans les SBE.

En cas de besoin de renseignements supplémentaires sur ces modifications, contactez :

<b>Direction</b>	<b>Contact</b>	<b>Téléphone et courriel</b>
Financement des immobilisations	Grant Osborn	416 325-1705 <a href="mailto:grant.osborn@ontario.ca">grant.osborn@ontario.ca</a>
Programmes pour la petite enfance	Shannon Fuller	416 314-8241 <a href="mailto:shannon.fuller@ontario.ca">shannon.fuller@ontario.ca</a>

*Original signé par :*

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Direction des politiques financières et des opérations

c. c. : Surintendants et surintendantes des affaires et des finances